**Projet de loi portant approbation de la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil des Ministres de la République d’Albanie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Tirana, le 14 janvier 2009, ainsi que du Protocole, fait à Luxembourg, le 21 octobre 2020, modifiant la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil des Ministres de la République d’Albanie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Tirana, le 14 janvier 2009**

Le projet de loi sous avis a pour objet d’approuver la Convention entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Conseil des Ministres de la République d’Albanie tendant à éviter les doubles impositions et à prévenir la fraude fiscale en matière d’impôts sur le revenu et sur la fortune, faite à Tirana, le 14 janvier 2009, et du Protocole, fait à Luxembourg, le 21 octobre 2020, modifiant ladite convention.

La Convention a été signée le 14 janvier 2009 sans pour autant n’avoir été ratifiée dû à un changement de la politique conventionnelle concernant l’article relatif à l’échange de renseignements. Le nouveau Protocole a été négocié sur demande du Luxembourg afin de modifier l’article 26 concernant l’échange de renseignements et d’inclure les standards minima résultant du projet BEPS.